

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS  
DU 07 FEVRIER 2008**

\*\*\*\*\*

**Séance du sept février de l'an deux mille huit.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Betz, sous la présidence de Monsieur DRILLET à 20 heures 30.

**Date de la convocation :** le trente janvier deux mille huit.

Délégués en exercice : **103**

Délégués présents : 70

Pouvoirs : 8

Votants : 78

Absents : 25

**Présents :** M. LEROUX Michel – Mme DEGRAVE Catherine – MM. HAMELIN Benoît– AUBARBIER Gérard(s) – BARA Alain - FROMENT Michel – MOQUET Philippe – BOULLAND Philippe – SIMAR Christian - Mme AVISSE Alice – MM. DRILLET Philippe – L'ENFANT Félix – LECOT Philippe(s) – PROFFIT Denis -HAQUIN Benoît – GREHAN Bruno - TRAISNEL Jacques – FOUBERT Arnaud – GIRAUDON Arnaud – SALMON Jean-Luc – VARIN Pierre – PETREMENT Alain – BOURGEOIS René - Mme BRILLON Catherine MM. TISON Pierre – BONNEL Jean-Philippe - RAMET Patrick – DELACROIX Jean - DAUDRE Yves – MAGNIN Michel - Mme LEGEAY Nelly – MM. LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – CARLO Didier(s) – GENTIL Didier - PROVOST Guy – DAWINT Jacques – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – DUPILLE Philippe – SEVERAUD Jean - Mme de BESOMBES Myriam – MM. LEFEVRE – LAMARE Jacques(s) – Mme PLASMANS Françoise – PELLE Eric – GAGE Daniel - LAFOND Marc –NAU Jean-Claude - SZKOBEL Denis – AYAD Saïd – MASSAU Hubert – Mme GIBERT Dominique - MM. DUPONT Michel – CHOUVELON Jean-Claude – DELAHAYE Xavier(s) – PHILIPON François - LEGER Dominique – LEFRANC Daniel – CHARDON Pierre - DEVIENNE François – Mlle DENIS Catherine – MM. MORA Roger CHOIN Jean-Louis - NICOLAS Germain – BACOT François - CHERON Yves – PICARD Michel – TOUPET Jean-Claude(s).- BARIZET Jean-Claude.

**Absents :** MM. DALONGEVILLE Fabrice – PELLERIN Jean – SAPET Joël – RYCHTARIK Jean-Paul – FOIX Pascal – VALUN Yvette – CHARTIER Jean-Luc – BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – REPETTI Yveline – BIZOUARD Alain – Mmes ROSE Mireille – GUILLON Marie-Odile – DUMONT Christine – MARTIN Manoelle - MM. THUILLIER Philippe – SMAGUINE Dominique – Mmes AYCARD-APPEL Lucile – FOUANT Huguette – MM. PETERS Arnaud – DELACOUR Patrice – CALLENS Philippe – Mme CLABAUT Thérèse – MM. MEURANT Christian – OURY Bertrand.

**Pouvoirs :** M. LOISELEUR Jean-Michel (Baron) à M. MOQUET Philippe (Baron) – M. PRADDAUDE Pierre (Crépy en Valois) à M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) – M. LAISIER Claude (Crépy en Valois) à M. SALMON Jean-Luc (Crépy en Valois) – M. BURATTI Sylvain (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL Jacques (Crépy en Valois) – Mme FRIEZ Josette (Ermonville) à M. PICARD Michel (Ver sur Launette) – M. VECTEN Patrice (Silly le Long) à M. LEFEVRE Michel (Ognes) – M. PETITBON Gilles (Vaumoise) à M. NICOLAS Germain (Vaumoise) – M. LEGRAND Joël (Ver sur Launette) à M. CHERON (Ver sur Launette).

**Secrétaire de séance :** Jacques TRAISNEL

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

Monsieur TRAISNEL est désigné secrétaire de séance.

**0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 novembre 2007**

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**1 – Approbation du compte-rendu 2007 relatif à l'avancement du projet de construction de l'équipement aquatique du Valois.**

Le Président donne la parole à Monsieur CHARPENTIER, Directeur de la Semoise, qui retrace l'évolution du projet de construction de l'équipement aquatique durant l'année 2007.

Il explique notamment que cette année 2007 a été marquée par l'attribution du marché de travaux (hormis pour 4 lots qui ont été relancés).

Au 31 décembre 2007, le retard pris est estimé à 4 mois au regard du planning initialement envisagé. Ce retard résulte à la fois de l'instruction du permis de construire (élargissement de la voie d'accès, il a donc fallu reprendre les études), et du délai supplémentaire accordé pour permettre aux entreprises de remettre des offres dans le cadre du marché de travaux.

La réalisation des travaux, commencée en janvier 2008, devrait durer au total 19 mois, ce qui devrait permettre une ouverture de l'équipement au début du quatrième trimestre de 2009.

Il ajoute que l'attribution du marché de travaux (création du macro lot, option béton blanc retenue et actualisation), et les révisions de prix courant pendant l'exécution des travaux ont conduit le Conseil Communautaire à faire évoluer l'autorisation de programme en ajoutant 783 573,00 € (représentant 7,31 %) à l'enveloppe initialement prévue.

Aucune question n'étant posée par les délégués communautaires, le Président propose que le Conseil Communautaire approuve ce compte-rendu.

### **Le compte-rendu annuel 2007 de l'opération de construction de l'équipement aquatique du Valois est approuvé à la majorité (01 abstention).**

Monsieur CHARPENTIER est remercié pour son intervention et libéré.

## **2 – Mise en œuvre du programme de réfection de voirie 2008**

Le Président explique que de nombreuses communes ont formulé le souhait d'adhérer au programme de réfection de voirie 2008 en donnant mandat à la Communauté de Communes de faire réaliser en leurs noms les travaux.

Il ajoute que les communes doivent impérativement adresser à la Communauté de Communes un détail quantitatif de leurs besoins (tonnes d'enrobés nécessaires, et m<sup>2</sup> d'enduits monocouche ou bicouche à réaliser) pour que les demandes puissent être exploitées. Il invite par conséquent les délégués à vérifier que toutes les informations ont bien été transmises pour que le programme puisse être arrêté.

Il est ensuite proposé au Conseil Communautaire :

- 1- de poursuivre le programme d'amélioration de la voirie communale en recensant les besoins auprès des communes, puis en autorisant le Président, en qualité de personne responsable des marchés, à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre d'un appel d'offres ouvert,
- 2- d'autoriser le Président à solliciter, par le lancement d'un marché à procédure adaptée, un maître d'œuvre pour assurer le suivi technique et financier des travaux, et l'assistance aux opérations de réception, sur la base des travaux autorisés par délibération des communes membres,
- 3- de proposer l'inscription au BP 2008 des crédits correspondant à ces opérations, estimés aux environs de 230 000,00 € TTC,
- 4- d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une dérogation pour commencement anticipé des travaux,
- 5- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la mise en œuvre de ce programme.

- 6- de déléguer au Bureau le soin d'entériner la proposition d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser le Président à signer les marchés sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2008

**Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.**

### **3 – Adhésion au Service de « Conseil en Prévention des Risques au Travail ».**

Le Président indique que le service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Oise auquel la Communauté de Communes adhère évolue, ce qui conduit notre structure à devoir délibérer pour continuer à bénéficier du service.

**Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité l'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion de l'Oise et autorise le Président à signer la convention.**

### **4 – Evolution des statuts du SMVO pour la construction des déchetteries - Information**

Le Président informe que les constructions de déchetteries ne sont plus éligibles à la DDR comme par le passé. Il n'y a donc plus de raison de pérenniser le système actuel qui faisait de la Communauté de Communes le maître d'ouvrage, et du SMVO un maître d'ouvrage délégué.

Il ajoute que le SMVO se voit à nouveau confier la maîtrise d'ouvrage de la construction des déchetteries. Les déchetteries existantes du Plessis-Belleville et de Betz seront par ailleurs rendues au SMVO qui reprendra à sa charge l'emprunt restant à couvrir.

### **5 – Réhabilitation d'une friche industrielle à Marolles pour l'implantation d'une entreprise exploitant l'eau de source.**

Le Président indique que l'Entreprise EUREAU SOURCES est intéressée pour s'implanter dans l'ancienne friche industrielle de Marolles afin de monter une usine d'embouteillage et de distribution d'eau de source. La Communauté de Communes a été approchée afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, ce qui permettrait à celui-ci d'obtenir de la DDR, et probablement d'autres subventions du Département et de la Région.

Dans ce montage, la Communauté de Communes supporterait les investissements qui lui seraient ensuite remboursés via le paiement par l'entreprise d'un loyer (loyer lui-même garanti par un établissement bancaire). Au terme de l'amortissement, cet investissement serait donc neutre pour la Communauté de Communes. Sont inclus dans l'enveloppe des crédits à hauteur de 4 à 5 % du montant de l'opération pour couvrir le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage, ou pour couvrir les frais de personnels supportés par la Communauté de Communes.

Le Président ajoute que certains membres du Bureau ont exprimé des réserves sur le fait que la Communauté de Communes participe de manière aussi impliquée à l'implantation d'une entreprise.

Il précise toutefois que ce genre de montage est régulièrement étudié par le Comité DDR auquel il participe.

En outre, ce projet permettrait la création d'une quinzaine d'emplois, la réhabilitation de la friche, et la perception de taxe professionnelle pour la Communauté de Communes et la Commune de Marolles.

S'agissant de la subvention DDR, et de la subvention du Conseil Général, celles-ci sont calculées au regard du déficit de l'opération (déficit qui résulte de la différence entre le coût de l'opération et la valeur vénale du bien constatée par les Domaines après réhabilitation). Ce déficit est de l'ordre de 1 000 000 €.

A l'heure actuelle, l'entreprise a commencé des forages afin d'étudier la qualité des eaux présentes sur le site.

Le Président explique que si le Conseil Communautaire approuve cette opération, il est prévu de solliciter l'entreprise pour obtenir qu'en cas de pénurie, les communes proches aient la possibilité d'accéder à la ressource.

Monsieur CHERON indique qu'il a un avis assez mitigé sur le montage financier indiqué. Il constate qu'il est toutefois intéressant que cette opération permette d'envisager la réhabilitation d'une friche industrielle. Il souhaite par ailleurs savoir si le fait que cette opération soit à ce point soutenue par la Communauté de Communes permettra la mise en place d'une taxe professionnelle de zone au profit de notre structure intercommunale.

Le Président répond qu'il n'est pas possible que la Communauté de Communes mette en place une telle TPZ dans la mesure où il ne s'agit pas d'une zone intercommunale. Il ajoute que lors de la mise en place du schéma directeur, il avait été convenu que les zones d'activités communales resteraient communales.

Monsieur CHERON ajoute que ce projet peut en entraîner d'autres, car il y a d'autres friches industrielles sur le Valois.

Monsieur GENTIL souhaite savoir si le fait que cette entreprise exploite l'eau ne risque pas d'engendrer une pénurie pour les communes du même versant qui s'approvisionnent dans la même nappe.

Monsieur PROVOST répond qu'à priori, il ne s'agit pas d'exploiter la même nappe.

Le Président ajoute que la ressource ne sera pas détériorée par cette exploitation.

Monsieur AYAD demande s'il est sûr que cette opération sera financièrement « blanche » pour la Communauté de Communes.

Le Président répond que cette condition est imposée à l'entreprise.

Monsieur AYAD demande ce qui viendra contrebalancer cet appauvrissement de la ressource.

Monsieur PHILIPON indique que l'entreprise devra verser une taxe importante. Il souhaite par ailleurs savoir si le soutien de la Communauté de Communes conditionne l'implantation ou non de l'entreprise.

Le Président répond qu'il est difficile de répondre. La question se pose de savoir s'il est opportun de prendre le risque.

Monsieur PROVOST ajoute que l'entreprise est sollicitée par d'autres collectivités dans le secteur de Noyon, Beauvais, et Soissons.

Le Conseil Communautaire est ensuite invité à se prononcer sur l'opportunité d'une maîtrise d'ouvrage de la CCPV dans cette opération et, le cas échéant, à autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes auprès des partenaires financiers (Etat, Conseil Général de l'Oise et Conseil régional de Picardie).

**Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à la majorité (71 pour, 07 abstentions).**

## **6 – Attribution de marchés**

### **6 – 1 Marchés relatifs à la construction de l'équipement aquatique du Valois**

#### **\* Attribution du lot 12 « Electricité »**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier 2008 propose de retenir parmi les trois offres reçues celle d'ELECTRO MONTAGE pour un montant de 398 192,53 € HT.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président et / ou La Semoise à signer le marché à la majorité (77 pour, 01 abstention).**

#### **\* Contrat avec EDF pour desservir en électricité l'équipement aquatique**

EDF a transmis un devis de 10 879,10 € HT pour la mise en place d'un tarif vert pour le futur équipement aquatique.

Le Bureau d'Etude Technique a indiqué que la proposition est conforme au besoin.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président et / ou La Semoise à signer le contrat à la majorité (77 pour, 01 abstention).**

#### **\* Assurance « Tous Risques Chantier »**

Une seule offre a été remise par GRAS SAVOYES pour une assurance « Tous Risques Chantier » pour un montant de 26 689,04 € TTC.

Bien que cette offre dépasse l'enveloppe de 20 000 € initialement envisagée, la Semoise préconise de retenir l'offre car elle craint qu'une relance de la procédure ne permette pas de trouver mieux.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président et / ou La Semoise à signer le contrat à la majorité (77 pour, 01 abstention).**

S'agissant de la garantie « Dommages Ouvrage », aucune offre n'ayant été déposée, le Président indique que les crédits prévus seront réservés pour couvrir au besoin un éventuel sinistre.

### **6 – 2 Marché de travaux pour la construction d'un équipement regroupant les services à la population à Betz**

Le Conseil Communautaire prend acte que la Commission d'Appel d'Offres a déclaré l'appel d'offres infructueux, et qu'une consultation a été relancée sur la base d'un projet modifié par l'architecte.

### **6 – 3 Attribution du lot 7 « Menuiseries Intérieures » du marché de construction d'un Centre d'Aide par le Travail à Crépy en Valois.**

La Commission d'Appel d'Offres préconise d'attribuer le marché à l'Entreprise ARTISAL MENUISERIE pour un montant de 46 580,57 € HT.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché à l'unanimité.**

### **7 – Admission en non valeur de titres irrécouvrables**

Le Président indique que des titres émis par la SEP VALOIS en 1996 pour un montant de 115,25 € et par la Communauté de Communes entre 1987 et 2006 pour un montant de 48,73 € n'ont pas été réglés.

Ces créances étant d'un montant inférieur au seuil de poursuite, il est proposé de les admettre en non valeur.

**Le Conseil Communautaire accepte ces propositions à l'unanimité.**

### **8 – Evolution du tableau des effectifs**

Suite à la réussite au concours d'Adjoint Administratif de première classe d'un agent du Service Administratif et Financier, il est proposé de supprimer un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe.

**Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.**

### **9 – Comptes Administratifs et débats d'orientations budgétaires**

#### **9 – 1 CA 2007 et DOB 2008 du BIL**

Le Président explique que le CA 2007 du BIL fait ressortir un excédent de près de 455 €, conforme au Compte de Gestion établi par la Trésorerie. La reconduction de cet excédent en 2008 génèrera une légère baisse du loyer dû par la Ville de Crépy en Valois, les dépenses restant par ailleurs stables.

Monsieur DAUDRE fait ensuite procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le CA 2007 et prend acte à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires 2008 s'est tenu.**

#### **9 – 2 CA 2007 et DOB 2008 du SPANC**

Monsieur DUPILLE explique que le SPANC est confié à la SAUR depuis fin 2006. Dans les faits, le contrôle des assainissements non collectifs existants n'a pas encore démarré (hormis pour les ventes immobilières), et les actions sont donc limitées pour le moment à de la communication et au contrôle des équipements neufs.

Il ajoute que des communes souhaitent obtenir des garanties d'aides financières de l'Agence de l'Eau avant d'autoriser les contrôles systématiques pour que les réhabilitations se fassent dans les 4 ans. Une réunion prochaine avec l'Agence de l'Eau devrait permettre d'apporter des éclaircissements.

Il termine en indiquant que le Compte Administratif 2007 du SPANC affiche un déficit de 2 430,63 € (conforme au Compte de Gestion) qu'il faut reprendre au Budget Annexe 2008.

Par ailleurs, il est préconisé d'augmenter les redevances de l'ordre de 4 %.

Monsieur DELAHAYE demande pourquoi les redevances augmentent autant.

Monsieur DUPILLE répond que c'est pour tenir compte de la clause de révision de prix incluse dans le marché SAUR.

Le Président ajoute que la clause de révision inclus un indice lié à l'ingénierie qui progresse fortement ces derniers temps.

Monsieur DUPILLE procède au vote.

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le CA 2007 et prend acte à l'unanimité que le débat d'orientations budgétaires 2008 s'est tenu.**

**Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (77 pour, 01 abstention) les nouvelles redevances.**

### **9 - 3 CA 2007 et DOB 2008 du Budget Général de la Communauté de Communes**

Le Président explique que le Compte Administratif 2007 fait apparaître un excédent de 560 788,06 €, conforme au Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor.

Cet excédent est porté à 1 676 293,86 € si on y intègre les restes à réaliser (5 243 256,59 € en dépenses, et 6 358 763,39 € en recettes). L'importance des restes à réaliser provient principalement des opérations CAT et CSR, de la déchetterie de Morienvall, du Schéma d'Alimentation en Eau Potable et de l'équipement aquatique du Valois.

Monsieur DAUDRE propose ensuite de voter le Compte Administratif.

**Le Compte Administratif 2007 de la Communauté de Communes est approuvé à l'unanimité.**

Le Président explique que le Débat d'Orientations Budgétaires sera volontairement plus précis cette année (notamment pour envisager les dépenses et recettes de 2008), car les échéances électorales, et la modification du calendrier habituel de réunion du Conseil Communautaire qu'elles impliquent, rendront difficiles l'organisation des Commissions Locales pour expliquer le Budget Primitif en détail.

Le Président souhaite toutefois obtenir l'avis du Conseil Communautaire sur la non-tenu des Commissions Locales.

**Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.**

Le Président présente alors la prospective budgétaire représentant une simulation des budgets de la Communauté de Communes sur les trois prochaines années.

Il explique que les recettes ont été estimées de la manière suivante :

- Recettes issues des 4 taxes et de la TEOM : reconduction des taux de l'année 2007 chaque année sans augmentation. Seules les bases des 4 taxes ont été revalorisées chaque année de 1,5 %.
- Recettes issues de la DGF : Recettes de 2007 reconduites les années suivantes, sans augmentation.

Par ailleurs, chaque année présentée intègre le solde de l'année antérieure.

Le Président procède alors à la présentation détaillée des documents remis.

Il indique notamment que la fonction 01 (direction, coordination) comporte des dépenses en 2008 qui ne sont pas reportées les années suivantes afin de finaliser le projet OSIRIL de numérisation du cadastre (prévu à hauteur de 35 000 €).

La fonction 020 (administration générale) comporte une évolution raisonnable des dépenses.

La fonction 023 (communication) intègre en 2008 les panneaux d'entrée de village.

La fonction 113 (incendie) montre une augmentation de la contribution au SDIS de 5,85 % sur 3 ans.

S'agissant de la fonction 253 (gymnases, collèges), l'écart important du solde de la fonction entre 2007 et 2008 n'est pas dû à une augmentation significative des dépenses, mais vient du fait qu'en 2007, la Communauté de Communes a perçu des reliquats de subventions liés à la remise des décomptes généraux et définitifs (réhabilitation des gymnases).

La fonction 811 (eau, assainissement) intègre en 2008 le reste des opérations du contrat rural. Pour les années suivantes, seul le coût de fonctionnement de la cellule animation a été indiqué, la Communauté de Communes n'étant pas en mesure de savoir si un contrat territorial sera mis en place.

La fonction 812 (ordures ménagères) voit son déficit augmenter de 9,84 % sur les 3 ans. Ces coûts seront peut-être revus un peu à la baisse, le SMVO ayant indiqué que la contribution sur le coût résiduel du tri ne sera pas perçue pour 2008.

Le Président explique que si l'on souhaite diminuer le coût de ce service, il sera sans doute utile d'étudier la possibilité de mettre en place une seule collecte par semaine des ordures humides en milieu rural lors de la mise en place d'un nouveau marché de collecte (dans 2 ans).

Ce dispositif, qui permettrait d'avoir une seule collecte en milieu rural et deux collectes en milieu urbain, peut être mis en place grâce à la création d'une TEOM à taux différenciés (permis depuis l'an dernier).

Le Président indique toutefois que l'économie réalisée ne vaudra que pour la partie « collecte » incluse dans le prix de VEOLIA (intégrant collecte + coût à la tonne). La réduction sera peut être intéressante mais ne devrait pas être gigantesque.

Pour les fonctions 025 et 33 (associations), les contributions de la Communauté de Communes ont été reconduites à valeur constante, sans augmentation.

La fonction 242 (picardie en ligne) voit son coût net baisser à compter de 2008, l'intégration du service dans la MEEF ayant permis de percevoir à nouveau des subventions du Conseil Régional.

La fonction 311 (musique) fait apparaître une augmentation qui devrait être revue à la baisse, les chiffres étant en effet à affiner.

Les crédits de la fonction sont répartis de la manière suivante :

- 26 % pour de l'intervention en milieu scolaire,
- 39 % en subvention à l'école de musique,
- 15 % pour la programmation des concerts,
- 20 % en frais de fonctionnement (moyens généraux)

L'augmentation vient du fait que c'est la Communauté de Communes qui assume seule l'augmentation des coûts du service, le Conseil Général n'augmentant pas sa subvention d'une année sur l'autre.

La fonction 324 (patrimoine, tourisme) intègre en 2009 l'aménagement de la coulée verte.

La fonction 413 (piscine) reprend sur les deux prochaines années les chiffres votés dans le cadre de l'autorisation de programme. En 2010, le déficit de 756 000 € correspond au déficit envisagé d'une année pleine d'exploitation de l'équipement (intégrant également l'annuité de remboursement d'emprunt, et la contribution de 200 000 € de la Ville de Crépy).

La fonction 522 (enfance, jeunesse) évolue en 2008 car la contribution à la Mission Locale a été corrigée à la hausse.

Monsieur VARIN confirme qu'en 2007, la Mission Locale a connu une situation financière difficile (une procédure d'alerte a été mise en place car les comptes étaient déséquilibrés), et la situation a été rééquilibrée grâce à la contribution importante de deux partenaires.

Afin de pérenniser cette nouvelle situation, la contribution par habitant est passée de 1,23 € à 1,57 € (+27 %).

La fonction 523 (chantier école) voit son coût progresser, ce dernier n'étant plus éligible au Fonds Social Européen. Par ailleurs, cette fonction intègre désormais la contribution de la Communauté de Communes au fonctionnement de la MEEF (100 000 € / an).

S'agissant des autres fonctions, il faut noter pour la fonction 824 (observatoire) que la Communauté de Communes travaille à la définition de son contenu. Lors de la présentation du BP, des crédits supplémentaires à hauteur d'environ 50 000 € seront ajoutés afin de lancer sa mise en place (une partie de ces 50 000 € devrait être financé par le FRAPP).

Le Président ajoute que le BP 2008 qui sera présenté fin février 2008 devrait être conforme à ce qui vient d'être dit. On prévoit simplement de rajouter environ 22 000 € dans la fonction 324 (patrimoine tourisme) pour la manifestation « Les 35 clochers » qui se déroule tous les deux ans.

Le Président présente ensuite les options d'évolution des taux d'imposition qui permettraient à échéance de trois ans de conserver un excédent compris entre 700 000 et 800 000 €.

En l'état actuel des informations sur les bases, la première option envisage une augmentation de 4 % des 5 taxes par an sur 3 ans, la seconde envisage une augmentation de 2 % /an des 4 taxes et de 7 % / an du taux de TEOM sur trois ans.

Le Président ajoute que ces simulations font suite à l'augmentation de 3,5 % des 4 taxes et à l'augmentation de 8% de la TEOM décidées l'an dernier.

Monsieur DELAHAYE estime que le dispositif TEOM actuellement mis en place par la Communauté de Communes n'est pas un bon système car il ne pénalise pas ceux qui ne font pas l'effort du tri, et qui ne limitent pas les emballages.

Il préférerait un dispositif de facturation au poids qui d'après lui serait plus équitable.

Le Président répond qu'il partage l'analyse de Monsieur DELAHAYE. S'agissant toutefois de l'instauration d'un système au poids, il faut savoir que cela impose la mise en place de la redevance, ce qui génère les difficultés suivantes :

- création d'un service de facturation (coût),
- création d'un fichier des habitants qui doit être mis à jour (déménagements, ...) pour être efficace,
- problème de suivi des impayés,...

Par ailleurs, la mise en place d'un système de facturation au poids génère des dérives (ordures brûlées au fond du jardin, ...), mais ce système sera étudié lors du renouvellement du contrat de collecte.

Monsieur GENTIL souhaite savoir si le mode de gestion de l'équipement aquatique a été défini et intégré dans la prospective budgétaire qui vient d'être présentée.

Le Président répond que sur cette question, un cabinet spécialisé conduit une étude pour que fin 2008, le Conseil Communautaire tranche. La Ville de Crépy s'est déclarée intéressée pour assumer la gestion, et la Communauté de Communes pourrait le faire aussi.

Le Président aborde ensuite la question des choix fiscaux que devra faire le Conseil Communautaire lors du vote du BP. Il souhaite savoir si, comme le Bureau, les délégués communautaires préfèrent envisager une augmentation plus importante de la TEOM que des 4 taxes, ou bien s'ils préfèrent que l'augmentation soit lissée sur les 5 taxes.

Monsieur MEURANT indique qu'il est plutôt pour la solution différenciée, mais il souhaite savoir si une augmentation limitée à 6 % sur la TEOM ne pourrait pas suffire.

Monsieur DELAHAYE demande pourquoi il faut augmenter les impôts autant dès à présent alors que le budget ne le nécessite pas.

Le Président répond qu'il s'agit de lisser sur plusieurs années la nécessité d'obtenir des recettes supplémentaires pour financer les choix qui ont d'ores et déjà été faits, afin que ce ne soient pas les élus qui nous succéderont qui assument tout.

Monsieur CHARDON constate qu'avec le contrôle des assainissements non collectifs, on risque de découvrir que 80 % des ANC devront être réhabilités. Pour lui, les communes n'auront pas les moyens d'impulser des réhabilitations dans de telles proportions. Il souhaiterait donc que ce soit la Communauté de Communes qui, à son échelle, prenne cette compétence, et se rapproche de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour obtenir des financements.

Monsieur DUPILLE explique qu'il appartiendra à la Communauté de Communes de savoir s'il est opportun de lancer un contrat territorial. Une réunion est prévue fin février avec l'Agence de l'Eau à ce sujet.

Monsieur TISON ajoute que la Communauté de Communes pourrait prendre la compétence « Assainissement », pour autant que les communes le souhaitent.

Le Président répond que la Communauté de Communes pourrait aussi se contenter de piloter des opérations de regroupement, sous mandats des communes intéressées.

Monsieur TISON pense qu'il serait dommage de s'opposer au renforcement des compétences de la Communauté de Communes en la matière au seul prétexte que les communes n'ont pas investi de la même façon dans l'assainissement au cours des dernières années.

Monsieur MOQUET explique que s'agissant de l'augmentation des taux d'imposition, il préférerait que les 5 taxes augmentent de la même façon.

**Le Président soumet au vote une augmentation semblable des 5 taxes :  
10 Pour, 68 contre**

**C'est donc une augmentation différenciée des 4 taxes et de la TEOM qui sera présentée lors du vote du BP 2008.**

#### **10 – Questions diverses**

Monsieur PROVOST tient à remercier les membres du Conseil Communautaire, au nom de la Commune de Marolles, pour le vote positif qui s'est dégagé en faveur de l'implantation de l'Entreprise EUREAU SOURCES sur la friche industrielle de la Commune.

Les délégués communautaires n'ayant plus de question, le Président lève la séance à 22h15.

Jacques TRAISNEL  
Secrétaire de séance

Philippe DRILLET,  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Valois.